

RECY
20 VOIE CHANTERAIN 51520 REC
03.26.70.11.08

Bon No: 001129894	1ere Gachée: 13:40 (1) Date: 21/09/2026 PETI2609212975 Quantité: 0.50 m3 référence commande(2): 03 26 81 54 84						Zone: Sous Centrale	
client: 411649 chantier: DEPART	GEERAERTS PIERRE SAS 2 RUE DE LA TOUR 51120 La Villeneuve-lès-Charlev						Véhicule:	
						LM LM		
						LM LUI MEME		
						CONSEILS DE SECURITE:		
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle 13:40						XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures		
DECHARGEMENT debut fin 						température: vitesse du vent: validité:		
DEPART chantier 								
RETOUR centrale 								
ATTENTE 00:00								
code Béton		désignation(6)(8)	certification	classe d'exposition(3)	Classe Chlorure	consistance(7)	Dmax	
PJMORXX250							5	
ciment(type et classe) CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R				Additions(type)	dosage(C+Ka)(5) 0	Résistance caractéristique(4)		
appellation commerciale MORTIER NORMAL CEM2 250								
Propriétés particulières spécifiées								
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE		
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE TAXE CARBONE ECO-PARTICIPATION						NOM: signature du client:		
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:								
signature:								

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cylindres.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1